

■ Municipal

■ Local

■ 4 montagnes



La fête de l'hiver, deuxième édition

Après le succès de l'an dernier, la 2^{ème} Édition de la Fête de l'Hiver de Saint-Nizier aura lieu dimanche 5 mars 2023 après midi. Départ de la course relais à 13h du centre village. Arrivée au village vers 17h00-15 pour un dernier relais tout doux avec enfants et anciens sur le parvis de la salle des fêtes. Sur place, boissons chaudes et grignoteries proposés par les associations et commerçants locaux.

Une 2^{ème} session Conversations Carbone va démarrer en mars 2023

Participez de mars à juin 2023 à la 2^{ème} session des Conversations Carbone sur notre territoire : une méthode originale et conviviale pour vous accompagner dans le changement vers un mode de vie plus sobre en carbone et joyeux : 6 ateliers collectifs de 2h mêlant données factuelles, discussions de groupe, jeux. Prochain atelier, le 21 mars. Plus d'infos et inscription : contact@verteco.org



Prochains rendez-vous du café des aidants



Le café des aidants est un temps convivial d'échanges entre aidants et d'information en libre accès. Prochain rendez-vous, vendredi 24 mars, à Villard, Grand hôtel de Paris ; le thème en sera « je me sens perdu, dépassé, comment rebondir ». Pour tout renseignement : Maison du Département au 04 57 38 49 00.



Atlas de la Biodiversité Communale : programme 2023

Le groupe local de l'ABC s'est réuni le 26 janvier dernier pour une belle rétrospective de l'année 2022. Celle-ci est disponible sur le site internet de la mairie dans « Vie citoyenne / projets citoyens /... ». 2023 sera tout aussi riche en événements. Notez dès à présent le premier rendez-vous ouvert à toutes et tous. Ateliers en salle du conseil le mardi 28 mars de 18h30 à 20h, deux ateliers participatifs sont proposés. L'un sur les haies (Qu'est-ce qu'une bonne haie ? Que peut-on faire pour les entretenir ?...) et leur inventaire sur la commune, l'autre sur la saisie en ligne des observations d'arbres remarquables sur le site de l'Observatoire participatif de la biodiversité du Parc du Vercors.

Carnaval de la Tirelire

Samedi 1^{er} avril, dès 16h, rendez-vous à la salle des fêtes pour le traditionnel carnaval de l'association. Le thème de déguisement sera « tout ce qui vole ». Animations, crêpes, maquillage pour petits et grands.



Recensement des citernes anciennes

Le PNR Vercors réalise le recensement des citernes des fermes du Vercors. Ces citernes étaient autrefois alimentées par les eaux pluviales lorsque les fermes n'étaient pas reliées au réseau d'eau potable. Si vous connaissez sur Saint-Nizier, des citernes anciennes (quel que soit leur état), merci de bien vouloir en faire part au secrétariat de la Mairie de Saint-Nizier 04 76 95 42 20 qui transmettra au PNR Vercors.

Les cahiers du Peuil, un nouveau numéro



L'association Patrimoine 4 Montagnes a édité le N°11 des Cahiers du Peuil. Pour info le lancement officiel de ce nouveau numéro aura lieu autour d'un café jeudi 2 mars à 13h30 à la maison de la CCMV à Villard. Les élus communautaires et municipaux seront invités prochainement par Camille Ducastel, chargée de com à la CCMV. La revue est également en dépôt chez Michelle Blanc.



Deux nouveaux professionnels de la santé à Saint-Nizier

Niels Heckler, Ostéopathe D.O.

Propose un soin exclusivement à domicile pour tous types de publics. Vous pouvez le contacter et prendre rendez-vous au 06 84 72 65 00, du lundi au samedi.

Noémie Chovet, hypnose et magnétisme

Dans l'Espace Santé du Concorde. Rendez-vous au 06 66 15 62 57 ; noemie.chovet.hypnose@gmail.com.

De l'influenza aviaire

De l'influenza aviaire hautement pathogène a été mis en évidence sur des mouettes trouvées mortes à Saint-Quentin-Fallavier, Sablons et Moirans. Cette maladie est strictement animale, elle touche tous les oiseaux, et l'enjeu principal est d'empêcher la contamination des élevages par la faune sauvage. Pour prévenir ce risque, une zone de contrôle temporaire (ZCT) est mise en place par arrêtés préfectoraux autour des lieux de découverte des mouettes : notre commune est concernée par cette ZCT.

Le recensement des élevages et des détenteurs non professionnels est obligatoire et repose sur une déclaration : Cerfa 15472*02 (en PJ) à remettre en mairie ou déclaration à réaliser en ligne via lien : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R44627>.

